

Séance du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes  
le mardi 21 mars 2023

Délibération n° 2023/1-5

OBIET : Affectation du résultat 2022.



Exposé des motifs

En application du plan comptable M 61 et après les votes des Compte Administratif et Compte de Gestion pour l'exercice 2022, il est nécessaire d'affecter les résultats qui se décomposent tels qu'il suit :

	RESULTATS 2021	RESULTATS 2022	RESULTATS GLOBAUX
FONCTIONNEMENT	1 322 431,15 €	- 507 983,34 €	814 447,81 €
INVESTISSEMENT	1 703 201,35 €	+ 128 435,08 €	1 831 636,43 €

MOUVEMENTS ENTRE SECTIONS :

- Les reports de l'exercice en investissement sont d'un montant total de - 1 608 850,86 € répartis en dépenses et recettes (- 2 493 258,66 € - (+ 884 407,80 €).
- Le résultat de la section d'investissement est de 1 831 636,43 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

\*\*\*\*\*

Nombre de membres :		Le mardi 21 mars 2023 à 15 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	14	
- pour	14	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD + Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Carole CHAUVET + Madame Elisabeth CLAUZIER + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Françoise PINET

\* \* \* \* \*

*Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *décident d'affecter :*

- *en section d'investissement, l'excédent de 1 831 636,43 € ;*
- *et en section de fonctionnement l'excédent de 814 447,81 €.*

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration du SDIS 05,  
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **12 AVR. 2023**

et de la publication-notification  
le : **12 AVR. 2023**

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le président,*

*Marcel CANNAT*

Pour le Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental Adjoint  
des Services d'Incendie  
et de Secours des Hautes-Alpes

*Colonel Jean-Yves BROBECKER*